

ATTESTATION CRR

Je soussignédéclare être informé que le croiseur du nom de est équipé d'une VHF fixe qui nécessite la possession du certificat restreint Radiotéléphonie pour son utilisation.

Le club nautique de la Marine à Brest (CNMB) ne peut, en aucun cas, être tenu responsable si j'utilise cette VHF sans ce certificat ; je m'engage à régler les éventuelles contraventions induites par le non respect de la réglementation afférente.

A Brest, le.....

Signature :